

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 325

Artikel: Il y a crise et "crise"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il y a crise et « crise »

Si la stagnation générale du volume des affaires continue à être systématiquement invoquée par la droite pour poursuivre le démantèlement de la politique sociale dans notre pays, il faut admettre que la « crise » touche très inégalement les branches économiques à travers la Suisse. Qu'on en juge plutôt à travers quelques exemples (communiqués par les associations patronales, répercutés pour la plupart par le bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse) !

A tout seigneur tout honneur, les banques tout d'abord (à titre de rappel) :

« Le volume d'affaires des banques a subi lors du premier trimestre 1975 une plus forte augmentation qu'au cours des trois premiers mois de 1974. A fin mars, le total du bilan des 72 banques soumises à l'obligation de faire un rapport mensuel (28 banques cantonales, 5 grandes banques, 39 banques régionales et caisses d'épargne) s'était accru de 3,3 pour cent par rapport à fin décembre 1974, accroissement sensiblement supérieur à celui enregistré au cours du premier trimestre 1974, qui ne dépassait pas 0,4 pour cent. La reprise la plus nette s'est effectuée dans le secteur des grandes banques, avec une augmentation de 3,8 pour cent du total du bilan. Mais, le bilan des banques cantonales, plutôt orientées vers le secteur interne, s'est également accru de 3,0 pour cent depuis la fin 1974; en revanche, les banques régionales et les caisses d'épargne enregistraient un accroissement de 1,4 pour cent seulement.

Mais d'autres secteurs semblent n'avoir pas à se plaindre non plus :

— Selon un rapport présenté par le Centre suisse de construction métallique, l'entrée des commandes relative à l'ensemble de cette branche n'a pas diminué au cours des mois de janvier et de mai 1975 par rapport au niveau atteint à la même époque de l'année dernière, mais elle s'est même accrue de 20 %. En raison de ces résultats, impu-

tables à la forte augmentation des commandes de l'étranger, les plus grandes entreprises de construction métallique disposent d'un taux d'occupation satisfaisant et sont en mesure de maintenir leur personnel au niveau actuel.

— L'Union des industriels suisses de l'aluminium juge avec confiance les perspectives de l'industrie de l'aluminium. En raison de l'accroissement limité des capacités productives, le marché de l'aluminium, atteindra sous peu un état d'équilibre, voire même une situation de pénurie en raison de la forte augmentation de la demande. Et d'autres parmi les « grands » helvétiques annoncent sans fards qu'ils se portent bien :

— Les Ateliers de constructions mécaniques SA à Vevey ont annoncé au début juin que l'entreprise a obtenu deux commandes majeures dont le montant dépasse considérablement le chiffre d'affaires atteint par la société l'année dernière. Ces commandes proviennent de firmes étrangères.

— Lors de l'assemblée générale de Brown Boveri & Cie SA, qui s'est tenue le 12 juin 1975, le président du conseil d'administration de la société, M. Franz Luterbacher, a mentionné que l'entrée consolidée des commandes de l'ensemble du groupe était, au cours du premier trimestre 1975, nettement supérieure à celle de l'année précédente à la même époque et que l'emploi dans les usines suisses de BBC était assuré pour cette année et une bonne partie de l'année prochaine. Comme elle l'a annoncé fin mai, Brown Boveri, Baden a obtenu deux commandes importantes l'une en provenance d'Arabie Saoudite, dont le montant total dépasse 45 mio. fr., l'autre en provenance de la Société canadienne d'électricité, Manitoba Hydro. Pendant les seuls mois de janvier et de février, la firme a engagé 520 nouveaux collaborateurs.

— La direction de Ciba-Geigy SA a communiqué, au commencement du mois de mai, qu'elle envisageait l'avenir avec un certain optimisme. En effet, en raison de la forte diversification de son implantation géographique et de sa production ainsi que de la constitution dans le secteur suisse

de réserves importantes au cours des années précédentes, elle pourra jusqu'à fin 1975 éviter de procéder à des licenciements imputables à la situation économique. La revue interne de Ciba-Geigy mentionne dans son premier numéro de 1975 que la firme Schubert SA, à Dittingen (canton de Berne) qui appartient au groupe a doublé sa production depuis le début de cette année; pendant le deuxième semestre de 1975, elle doit, de plus, mettre en exploitation un nouvel atelier de production.

— La Société Escher Wyss SA a fait état, pour 1975, du carnet de commandes le plus important depuis longtemps; pour 1976 également les ateliers de production seront occupés à effectif complet.

— Landis & Gyr SA a récemment obtenu une commande d'un montant de 15 millions de francs, en vue de l'établissement d'une entreprise nationale de fabrication de compteurs en Irak. La direction compte pouvoir livrer après la mise en exploitation de l'entreprise de fabrication pour 3,5 millions de francs environ de fournitures par an à cette dernière.

— Au milieu du mois de mai, l'entreprise Motor Columbus SA annonçait que ses réserves de travail avaient fortement augmenté par rapport à l'année précédente : elles se chiffrent à 90 mio. fr. contre 60 mio. fr. l'année précédente.

— La firme Oerlikon Bührle Holding SA es-compte pour 1975 un accroissement de 30 % de son chiffre d'affaires. La fabrique de machines Oerlikon a engagé pendant le seul premier trimestre 1975, autant de nouveaux collaborateurs (186) que pendant toute l'année 1974. A la fin avril, la firme faisait état d'une nouvelle commande importante que lui avait fournie le Ministère de la défense des Pays-Bas.

— Sulzer SA a communiqué au début de mai de cette année, qu'en raison d'un afflux de commandes suffisant, les réserves de travail permettaient d'assurer pour l'année en cours l'emploi dans la plupart des secteurs de production de la société.

— La Société von Roll SA a obtenu, au début de juin, une commande pour 22 km de tuyaux, de la part de la République populaire du Congo. La firme a pu en conséquence n'imposer un horaire réduit qu'à 55 travailleurs au lieu des 300-500 qui avaient été envisagés. L'état actuel des commandes permet d'assurer l'emploi pour environ six mois.

— Le groupe Sprecher et Schuh a annoncé à fin juin que son carnet de commandes, qui représentait 260 mio. fr., était aussi important que celui dont il disposait à fin 1974. Dans toutes les usines rattachées à ce groupe, l'emploi est assuré pour cette année.

UN SCANDALE « EXEMPLAIRE » EN RFA

Quand le bâtiment va...

La stagnation des affaires dans le monde de la construction helvétique favorise, nous l'avons abondamment démontré dans ces colonnes, les « grands » de la branche qui devraient être à même, non seulement de profiter des premiers de la reprise, mais aussi de tirer parti de la crise en absorbant des concurrents plus faibles. Aujourd'hui, le climat n'est pourtant pas à l'optimisme dans ces milieux après les bilans du premier trimestre de l'année en cours et les grands chantiers ouverts par les pouvoirs publics (autoroutes, bâtiments administratifs, hôpitaux) semblent nourrir les plus fermes espoirs des privilégiés qui y sont intéressés : les commandes de l'Etat permettent de garder la tête hors de l'eau en attendant mieux... Les relations de l'Etat avec ses clients entrepreneurs ne s'en trouvent certainement pas simplifiées : même s'ils ne l'ont pas recherché, les pouvoirs publics ont entre les mains les instruments d'une véritable sélection dans le secteur de la construction ! Sans aller jusque là, il faut admettre que l'occasion est bonne de favoriser d'une part la stabilisation d'une branche de l'économie que la période d'expansion de ces dernières années

— Au début du mois de mai, la Société anonyme Siegfried à Zofingue a annoncé que, grâce à la détente intervenue sur le marché du travail, elle était en mesure de compléter son personnel en fonction de ses besoins. C'est ainsi qu'au cours des 6-8 derniers mois, elle a pu embaucher de nouveaux collaborateurs, dont le nombre représente environ 20 % de l'ensemble du personnel occupé à la fabrication.

— L'entreprise Siemens-Albis SA a récemment ouvert à Bronshhofen (Suisse orientale) une nouvelle usine qui occupe actuellement 112 personnes (en majorité des femmes).

avait gonflée à l'excès, et d'établir d'autre part les bases d'un réexamen approfondi des conditions de son activité.

Sans établir un parallèle direct avec la République fédérale allemande, il est juste que le développement de la situation outre-Rhin fonctionne au moins, dans cette double perspective, comme un signal d'alarme : une « affaire » d'envergure nationale est en passe de révéler combien vulnérable est le système qui coiffe les relations entre les pouvoirs publics et leurs partenaires de l'industrie de la construction.

Une enquête menée depuis plus de deux ans en RFA permet d'affirmer en effet que 350 entreprises du bâtiment, parmi lesquelles figurent toutes les grandes sociétés allemandes, ont conclu des ententes lors des soumissions lancées par l'Etat fédéral, des Länder ou des communes, ententes visant à faire monter les prix et à court-circuiter le jeu de la libre concurrence.

Le rapport en question, mené à chef par les spécialistes de l'Office des cartels allemand, précise même dans les détails la façon dont l'Etat, dans ce scandale qui dure au moins depuis 1969, a été volé pour des dizaines de millions de francs. Il semble que les firmes se soient systématiquement entendues entre elles pour désigner celle qui répondrait aux appels d'offres publiés par les res-

ponsables des Travaux publics : le soumissionnaire désigné, certain de ne pas avoir à subir la comparaison avec un concurrent, était dès lors libre de fixer ses prix avec la possibilité de calculer largement ses bénéfices. Circonstance « atténuante » : ce cartel des grands du bâtiment fonctionnait aussi paradoxalement dans une certaine mesure comme une instance de contrôle ; les complices veillaient jalousement à ce que les profits ne soient pas trop importants et à ce que personne ne dépasse les profits considérés comme admissibles. Le tout fonctionnant sous le signe du maintien de l'emploi et de l'utilité de commandes régulières...

Seule une fuite a permis de mettre à jour ces ententes secrètes et de fixer sans risque d'erreurs possibles les responsabilités des diverses entreprises qui devront verser en tout près de 40 millions d'amendes !

Cette « affaire » est d'autant plus importante qu'elle survient en pleine période de récession et qu'elle concerne une industrie particulièrement touchée par le ralentissement des affaires. Le gouvernement et l'Office des cartels assurent néanmoins que si l'amende n'est pas plus élevée c'est précisément parce qu'on a tenu compte de la récession et qu'on veut éviter que certaines entreprises en difficulté se voient contraintes de fermer leurs portes. On imagine très bien en haut lieu le scandale que provoquerait la faillite d'une entreprise obligée de déposer son bilan à cause de l'amende qui lui a été infligée. Il ne fait aucun doute que les organisations syndicales qui craignent pour la sécurité de l'emploi des ouvriers du bâtiment vont se joindre à la cohorte des entrepreneurs indignés et que l'« homme de la rue » va à son tour pousser les hauts cris et s'en prendre au gouvernement et à l'Office des cartels. Dans ce mouvement de protestation on finira probablement par oublier que les entreprises du bâtiment ont volé des millions au contribuable en pratiquant des ententes de prix durant la période du « boom », de 1969 à 1973...